

VALEUIL

Bulletin d'informations n° 35

Printemps 2011

REFORME des collectivités territoriales

1^{ière} partie : Réflexion sur un regroupement intercommunal

La loi n° 2010-1563 de réforme des collectivités territoriales a été promulguée le 16 décembre 2010, elle institue l'obligation d'une réorganisation territoriale avec notamment un souhait fort de regroupement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) tels que les communautés de communes.

Le développement de l'intercommunalité aurait atteint un palier et certains E.P.C.I. sont constitués sur des périmètres inadaptés, alors que le nombre de syndicats est trop important.

La loi a donc un triple objectif :

- ✓ achever la carte intercommunale par le rattachement des dernières communes isolées ;
- ✓ rationaliser le périmètre des E.P.C.I. à fiscalité propre ;
- ✓ supprimer les syndicats devenus obsolètes.

Pour ce faire, les E.P.C.I. devront regrouper au moins 5.000 habitants, se situer sur des territoires pertinents tels que les bassins de vie et permettre une rationalisation des structures (syndicats) et un accroissement de la solidarité financière (intégration fiscale).

Dans ce cadre, Madame le Préfet va nous proposer un schéma départemental qui réorganisera les périmètres de ces EPCI dans le courant du mois d'avril 2011.

Les communes, communautés de communes et syndicats devront se positionner sur ces propositions, puis le schéma, éventuellement modifié sera validé avant la fin de l'année.

Nous aurons alors, au maximum, deux ans pour le mettre en place.

Actuellement la Communauté de communes du Brantômois compte plus de 5000 habitants, mais deux communes semblent vouloir se rattacher à d'autres territoires, Bussac et St front d'Alemps, par contre d'autres sont intéressées pour rejoindre notre bassin de vie, nous dépasserions le cap des 10000.

En concertation avec nos collègues élus des communautés de communes du Pays de Mareuil et du Pays de Champagnac, nous avons souhaité anticiper cette échéance et envisager un rapprochement.

Si les communes sont en pleine réflexion sur leur avenir, **notre objectif commun** est de constituer et **développer un territoire pertinent de projets.**

Ainsi, **les choix des prochains mois**, aussi bien au niveau du périmètre que des compétences exercées et services rendus, **s'avèreront cruciaux pour les administrés.**

2^{ème} partie : Le conseiller territorial, un nouvel élu en 2014

Les dernières élections cantonales venant juste d'avoir lieu, c'est le thème que je vous proposerai d'aborder dans une prochaine parution.

*Très cordialement
Pascal Mazouaud*

Etat Civil 2010



Naissances :

DESCAMPS Mathis Yves, le 23 avril
BATARD Amélya le 26 juillet
DEDY Noah, Julien le 23 octobre

Nous souhaitons la bienvenue aux bébés et toutes nos félicitations aux heureux parents !

Mariages :

Marie-Thérèse BRUNET et Alain Henri KAUFFMANN le 27 mars
Audrey SERRE et Dominique BRETON le 21 août



Décès :

ROSELLE Joseph le 1^{er} mars
BRAGEOT Emile Louis le 3 mai
BOUFFIER Pierre le 11 mai
COMBEAU Pierre le 5 août
LASJAUNIAS Clarisse, Marinette le 26 août
MEYNARD Olivier le 15 décembre



Nous réitérons toutes nos condoléances à la famille et aux amis de nos disparus

TRIBUNAL ADMINISTRATIF - DECISION

Nous avons reçu les conclusions du Tribunal Administratif concernant les requêtes présentées par un administré demandant l'annulation des arrêtés des 20 et 21 février 2008 par lesquels le Préfet de la Dordogne accordait à Mme NABOULET et à l'EURL MONTET les permis PA 024 561 07 J1003 et PC 024 561 07 J1001.

Les conclusions du Tribunal Administratif de Bordeaux sont les suivantes pour les deux requêtes :
"Considérant que *l'administré* est domicilié au lieu-dit "Larousselas" de la commune de Valeuil ; qu'il ressort que des pièces du dossier que ce lieu-dit est situé à une distance d'environ 3,5 kms des terrains d'assiette du projet, qui ne saurait donner au requérant la qualité de voisin des parcelles concernées ; que le requérant, qui se borne à indiquer que "ce recours fait partie d'une démarche citoyenne, responsable et de droit (...)" et que "l'intérêt de son action est le respect des procédures d'urbanisme (...), ne justifie d'aucun intérêt à contester le permis de construire litigieux ; que, par suite, la requête de *l'administré* est irrecevable ;

DECIDE

Article 1er : La requête de *l'administré* est rejetée.

..."

Manifestations, fêtes et cérémonies au deuxième trimestre 2011

Comité des Fêtes
Feu de la Saint Jean le 24 juin

Tarot Club de Valeuil
Vendredi 22 avril
Vendredi 27 mai

Messes : Tous les 3èmes dimanches de chaque mois

FNATH Recyclage

La FNATH a lancé, il y a quelques années, l'opération « FNATH MOBILE », et avait récolté en moins de 3 ans, près de 120 000 téléphones portables, aux fins de recyclage.

Depuis fin 2009, l'opération FNATH RECYCLAGE est mise en place pour la collecte des cartouches d'imprimantes jet d'encre à bande cuivrée, mais aussi pour la poursuite avec un nouveau partenaire de la collecte des téléphones portables usagés.

Depuis le lancement de l'opération, 9 000 portables et 4 000 cartouches d'imprimantes jet d'encre ont été collectés par les militants.

Il faut savoir qu'environ 100 millions de téléphones portables dorment dans les tiroirs, seulement 3 % d'entre eux sont recyclés, alors que 82 % des Français disposent d'un mobile.

En déposant votre ancien téléphone ou vos cartouches d'imprimantes jet d'encre à bande cuivrée dans un point collecte FNATH, vous accomplissez non seulement un geste « écocitoyen », mais vous soutenez en plus l'association, qui fête ses 90 ans cette année.

L'argent récolté permet à la FNATH de financer les nombreuses actions menées, au plan national ou local, en faveur de la prévention des accidents de la vie.

D'autre part, en 2011, la FNATH lance à l'attention de tous les groupements et comités de France un grand challenge « FNATH RECYCLAGE » qui se terminera le 1^{er} juin prochain. Les deux groupements qui auront recueilli le plus grand nombre de portables et de cartouches d'imprimantes recyclables seront récompensés par un lot de téléphone sans fil, le troisième sera distingué après avoir établi le meilleur rapport nombre de produits collectés / effectifs adhérents.

La mairie se propose de collecter vos portables usagés et les cartouches d'imprimante jet d'encre et de les déposer ensuite au siège à Périgueux. Alors pour soutenir la FNATH et ses actions, n'hésitez pas à participer vous aussi au recyclage.



Fiscalité Directe Locale

Pour information, voici quelques éléments de comparaison des différents taux communaux des Impôts Directs Locaux pour l'année 2010.

Commune	TH	TFB	TFNB	TP Relais	CFE TP rebasé
VALEUIL	6,00	7,78	45,09	7,43	17,14
Biras	7,37	17,20	52,44	9,49	17,55
Bourdeilles	8,09	19,13	72,01	10,15	18,91
Brantôme	8,64	20,76	77,43	13,87	21,40
Bussac	4,96	11,75	42,44	6,20	16,06
Eyvirat	4,83	5,91	35,51	6,33	16,17
St Front d'Alemps	6,50	7,06	47,39	6,10	15,97
St Julien de Bourdeilles	7,37	10,23	67,57	3,59	13,76
Sencenac Puy de Fourches	5,52	7,65	41,87	4,51	14,57

Erratum : en page intérieure, il convient de lire « Résultats budgétaires de l'exercice 2010 » et pas 2011.

FNACA – Section de Brantôme

Comme il en a été décidé lors du vote du budget 2010, la commune a octroyé une subvention à la FNACA – Section de Brantôme, pour l'achat et la pose d'une plaque pour la mémoire des anciens combattants d'Algérie. Cette plaque a été fixée sur le monument aux morts de la commune quelques jours avant les commémorations du 19 mars.



Salle des fêtes – locations :

Nous vous rappelons que la salle des fêtes de la commune de Valeuil est offerte à la location. D'une surface de 105 m² environ, elle peut accueillir 100 personnes. Elle comprend une cuisine, des sanitaires et une grande salle. Un parking à l'extérieur permet de se garer sans entraver la circulation. Pour connaître les disponibilités de la salle, vous pouvez vous adresser à Madame Gisèle COMBEAU au 05 53 05 76 19.

Tarifs :

Utilisateurs	1 ^{er} jour	2 ^{ème} jour
Associations de la commune	Gratuite	
Associations extérieures	180 €	90 €
Habitants de la commune	90 €	45 €
Non habitants de la commune	180 €	90 €

Si besoin, la vaisselle peut être louée en plus, 1 € le couvert complet auprès du Comité des Fêtes. La vaisselle ou détériorée sera facturée au prix de remplacement.

L'OPAH-RR : Des subventions pour vous aider à réaliser des travaux dans votre logement.

Depuis le 1^{er} juillet 2008 une opération d'amélioration de l'habitat a été lancée sur les cantons de Mareuil, Champagnac et Brantôme (à l'exception de la commune de Lisle). Jusqu'à aujourd'hui cette opération a permis d'aider 98 propriétaires de logements et d'octroyer un total de 534 178 € de subventions. Cette opération est en cours jusqu'au 30 juin 2013. Elle a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux dans leurs logements (qu'ils occupent ou mettent en location). Les travaux subventionnables peuvent concerner le chauffage, l'isolation, la toiture, les menuiseries, le gros œuvre, la mise aux normes de l'électricité, la création ou le remplacement des équipements sanitaires, la ventilation, l'assainissement autonome, le raccordement au tout à l'égout, l'élimination du plomb, de l'amiante, le traitement préventif ou curatif contre les termites ou autres parasites xylophages.

Si vous souhaitez savoir si vous êtes éligibles à une aide vous pouvez contacter Anne GAZEAU au 05.53.46.31.82 (Syndicat du pays de Dronne et Belle, le bourg, 24310 Valeuil. syndicatpaysdronnebelle@wanadoo.fr). Elle vous aidera à monter gratuitement votre dossier de demande de subvention et mettra à votre disposition un conseiller en matière d'économie d'énergie si vous le souhaitez.